



## Voeux de la Municipalité

Vous avez entre les mains le dernier numéro de l'année de votre 46 °Nord. Nous espérons qu'il vous aura été utile tout au long de cette année 2010. La Municipalité profite donc de cette dernière parution pour vous adresser ses meilleurs voeux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Que la magie de Noël apporte joie et gaieté dans vos foyers,

Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année emplie de bonheur, de douceur et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont proches.

Nous vous souhaitons par-dessus tout une bonne santé afin de bien profiter de ce que la vie offre de meilleur !

Joyeux Noël et bonne année 2011.

Votre Municipalité

## Sommaire :

- \* Voeux de la Municipalité
- \* Brèves
- \* Prochaine parution
- \* Recensement des chiens
- \* Déneigement des routes
- \* Police des constructions
- \* Elections communale 2011
- \* Distribution des sapins
- \* Conseil
- \* Bulletin sur l'eau potable
- \* Info Mobilis
- \* Offre d'emploi
- \* Fenêtres de l'Avent

## Brèves

- Le SDIS Chalamont dispose depuis le 1er novembre 2010 d'un véhicule d'intervention de type Mowag qui a été mis à sa disposition par l'ECA. Ce véhicule sera utilisé lors d'exercices et d'interventions par les communes de Belmont, Ependes, Essert-Pittet, Gressy et Suchy. Les frais d'entretien de ce dernier seront entièrement pris en charge par l'ECA et celui-ci sera stationné dans le local du feu de Belmont.
- L'ensemble du Conseil intercommunal de l'ASC (Collège des côtes de Chalamont) et du Comité de direction ont été assermentés le 11 novembre dernier. Les trois personnes élues lors du conseil du 21 juin 2010 et qui représenteront notre commune sont. Mmes Nicole Devals et Danièle Gogniat et M. Cédric Grin. Ils pourront dès lors participer à l'élaboration du projet de construction du collège.
- Après études des diverses offres reçues, le mandat pour la phase I de l'étude du cadastre souterrain de Belmont-sur-Yverdon a été attribué au bureau d'ingénieurs Perret-Gentil et Rey Associés SA à Yverdon-les-Bains.

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de mars. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 10 février 2011.

## Greffe Municipal

Horaire d'ouverture : lundi de 19h à 19h45 ou sur rendez-vous

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : [greffe@belmont-sur-yverdon.ch](mailto:greffe@belmont-sur-yverdon.ch)



## Recensement des chiens

En application du règlement du Conseil d'Etat du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, la Municipalité de Belmont-sur-Yverdon informe les propriétaires ou détenteurs qu'ils sont tenus de déclarer au Greffe municipal, jusqu'au **15 février 2011** :

- Les chiens acquis ou reçus en 2010 (présentation du carnet de vaccination)
- Les chiens nés en 2010 et restés en leur possession
- Les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2010
- Tout chien en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé



**Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de l'inscription.**

Il est rappelé que toute acquisition et naissance de chiens en cours d'année doit être annoncée **dans les 15 jours au Greffe municipal**. Les personnes emménageant dans la commune sont également tenues d'annoncer leur(s) chien(s) auprès du même office.

Tous les chiens doivent être munis d'un collier permettant d'identification du propriétaire. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire, qui transmet les renseignements recueillis à la banque de données désignée par le Service vétérinaire. Par ailleurs, les propriétaires et les détenteurs de chiens « potentiellement dangereux » doivent adresser au Service de la consommation et des affaires vétérinaires une demande d'autorisation relative à la détention de leur chien.

## Déneigement des routes

A l'approche de l'hiver, la Municipalité rend attentif les détenteurs de véhicules automobiles qui stationnent sur le domaine de la voie publique ou au bord de la chaussée, qu'ils sont responsables des éventuels dégâts occasionnés à leur propre véhicule lors du passage du chasse-neige ou de la sableuse, lors du déneigement hivernal.

Elle rappelle également que selon l'art.5 al.3 du RLRou (Règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes) les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs.

Les propriétaires de chemin privé souhaitant bénéficier du service de déneigement communal, peuvent en faire la demande auprès de M. Yann Grin. Ce service sera facturé au tarif horaire de Fr. 70.-



## Permis de construire

Commune de Belmont      N° 158/2010    Rénovation d'une piste forestière, dans le Bois-des-Râpes.

## Dispenses d'enquête

Gauthey Michel      N° 006/2010    Création d'un couvert sur la terrasse de la villa, de 4 m x 4 m et d'une hauteur de 2 m 70

Bloch Jean-Pierre    N° 007/2010    Installation de 4 capteurs solaires, d'une surface totale de 8 m<sup>2</sup>, sur le versant sud du toit du bâtiment

## Elections communales 2011

Selon le calendrier édicté par le Conseil d'Etat, les électrices et les électeurs de la commune seront convoqués le dimanche **13 mars 2011** pour élire les membres de la municipalité puis le/la syndic/que pour un mandat de cinq ans (législature du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016).

**Le délai de candidature pour le premier tour du 13 mars 2011 est fixé au lundi 24 janvier 2011 à 12h.**

Art. 7. - Conditions de participation

Ont le droit de participer aux scrutins :

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui sont domiciliés dans la commune et inscrits au rôle des électeurs;
- les personnes étrangères, hommes et femmes âgées de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions de l'article 5 LEP, et qui sont domiciliées dans la commune et inscrites au rôle des électeurs.

Le détail concernant le dépôt des listes et de leur contenu est affiché au pilier public de Belmont.

## Distribution des sapins de Noël

La Municipalité informe la population que la distribution des sapins de Noël se déroulera le

**Mercredi 15 décembre 2010 dès 18h00**  
**Place de l'Amitié - Belmont-sur-Yverdon**



Comme les années précédentes, les enfants pourront y rencontrer le Père Noël pendant que les adultes se réchaufferont avec le traditionnel vin chaud.

## Décisions du Conseil général du 13 septembre 2010

1. approuvé l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.
2. a) accepté l'amendement qui demandait la suppression du dernier paragraphe  
b) adhéré à l'association de la Menthue  
c) accordé à la commune un crédit d'investissement de Fr. 1'500'000.-, subventions non déduites.  
d) accepté que le financement de ces travaux se fasse par un emprunt temporaire de Fr. 500'000.-, pour assurer le financement du projet en attendant l'encaissement des subventions.  
e) adopté le préavis modifié
3. alloué un montant de Fr. 35'000.- à la Municipalité pour l'étude du renouvellement du cadastre souterrain de Belmont-sur-Yverdon.

## Prochain Conseil général

La prochaine séance du Conseil général de Belmont se tiendra à la Grande salle, **le lundi 6 décembre 2010 à 20h15.**

**Les préavis présentés seront les suivants :**

- Budget 2011
- Adoption des nouveaux statuts de l'ARAS

## Bulletin d'information périodique sur l'eau potable

**Origine de l'eau :** les sources des Grayses et l'eau du réseau de la Commune de Suchy  
**Traitement de l'eau :** sans traitement  
**Analyses bactériologiques :** l'eau distribuée à Belmont-sur-Yverdon est conforme aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène et de microbiologie relatives aux denrées alimentaires.



### Analyses chimiques

#### Eau de Belmont n°1121 du 11 octobre 2010

Dureté de l'eau	44.0 °F - Eau dure
Nitrates	19.5 mg/l - Tolérance 40 mg/l

#### Eau du Villaret n° 1122 du 11 octobre 2010

Dureté de l'eau	39.7 °F - Eau dure
Nitrates	25.0 mg/l - Tolérance 40 mg/l

La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires (OSEC).





LE BON TICKET

**vous changez de bus, de train, de métro, mais pas de ticket**

Le 12 décembre,  
la Communauté tarifaire vaudoise s'étend  
à la Riviera, dans le Nord vaudois et sur la Côte.



Communauté tarifaire vaudoise

Plan et grille tarifaire sur [www.mobilis-vaud.ch](http://www.mobilis-vaud.ch)



Suite à la démission du titulaire au 31.12.2010, la Municipalité met au concours le poste de

### Concierger des extérieurs de la Grande salle de Belmont

Les tâches qui incombent à ce poste sont, la tonte des pelouses, le balayage, l'arrosage et l'entretien des plantes, ainsi que divers travaux d'entretien.

Les personnes intéressées sont priées de faire leur offre, par écrit à la Municipalité.

Pour renseignements : M. Pascal Ray (024 435 16 82)

### Fenêtres de l'Avent 2010

Nous avons le regret de vous informer que le calendrier des fenêtres de l'Avent est annulé pour cette année. En effet, Mme Devals organisatrice de cette animation n'a pas reçu suffisamment d'inscriptions pour permettre sa mise en oeuvre.





